



Législature 2015-2020
Délibération N° 846
Séance du Conseil municipal du 18 juin 2019

APPROBATION DES COMPTES 2018 DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE (C.I.V.)

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 du C.I.V. par le Conseil du groupement,

Vu le rapport de PKF Fiduciaire SA du 3 avril 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 17.06.2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 abstention

- a) D'approuver les comptes 2018 du Centre intercommunal de voirie (C.I.V.), s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 365'741.75**, soit un résultat de **Fr. 00.00**.
- b) Le total au bilan au 31.12.2018 est de **Fr. 167'099.50**.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN